N° 13

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019

OBJET : **Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'entreprise d'insertion (EI) goût et sens.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 32 000,00 €, à l'entreprise d'insertion goût et sens pour son action d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention-type prévue à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 32 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

Certifié transmis à la Préfecture le 12 Février 2019

Certifié transmis à la Préfecture le 12 Février 2019